

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE**  
**Séance du 4 juillet 2019**

*Convocation : 28/06/2019*

Exercice : 70	<i>L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet à 18h30.</i>
Présents : 41	<i>Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Plainoiseau sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i>
Votants : 45	

Délibération n° 2019-058

Objet : SPANC : fixation des tarifs vidange

**DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :**

<p><b>ARLAY</b> : Dominique BAUDUIN  <b>BLETTERANS</b> : Stéphane LAMBERGER (<i>ayant reçu procuration de Christine PETITJEAN</i>), Dominique MEAN  <b>BLOIS SUR SEILLE</b> : Arlette GUICHARD  <b>BOIS DE GAND</b> :  <b>BONNEFONTAINE</b> : Véronique VERBEECK  <b>CHAMPROUGIER</b> :  <b>CHAPELLE VOLAND</b> : Jacques ROBELEY, Sylvie BONNIN  <b>CHÂTEAU CHALON</b> : Alain MAIGROT (suppléant)  <b>CHAUMERGY</b> : Gilles TSCHANZ  <b>CHEMENOT</b> :  <b>CHENE SEC</b> :  <b>COMMENAILLES</b> : Jean-Louis MAITRE (<i>ayant reçu procuration de Philippe ANTOINE - Larnaud</i>), Nicole BURON  <b>COSGES</b> :  <b>DESNES</b> : Renaud ROZAIN (<i>suppléant</i>)  <b>DOMBLANS</b> : Bernard FRACHON  <b>FONTAINEBRUX</b> : Michel CHALUMEAU  <b>FOULENAY</b> : Michel CANNAZZARO  <b>FRANCHEVILLE</b> :  <b>FRONTENAY</b> : Dominique PRUDENT  <b>HAUTEROCHE</b> : Daniel SEGUT, Marie-Madeleine PERRARD  <b>LA CHARME</b> :  <b>LA CHASSAGNE</b> : Gabriel CAMBAZARD (<i>suppléant</i>)  <b>LA CHAUX EN BRESSE</b> : Evelyne DIGONNAUX (<i>suppléante</i>)  <b>LADOYE SUR SEILLE</b> : Yolande OUDOT  <b>LA MARRE</b> : Sandrine ROY</p>	<p><b>LARNAUD</b> :  <b>LAVIGNY</b> : Luc MICHAUD-GROS-BENOIT  <b>LE LOUVEROT</b> :  <b>LE VERNONIS</b> : Jean-Claude PROST  <b>LE VILLEY</b> :  <b>LES DEUX FAYS</b> :  <b>LES REPOTS</b> :  <b>LOMBARD</b> : Sylvie FAUDOT  <b>MANTRY</b> :  <b>MENETRU LE VIGNOBLE</b> : François FERNEX DE MONGEX  <b>MONTAIN</b> :  <b>NANCE</b> :  <b>NEVY SUR SEILLE</b> : Gisèle GHELMA  <b>PASSENANS</b> :  <b>PLAINOISEAU</b> : Eddy LACROIX  <b>QUINTIGNY</b> : Yves MOINE  <b>RECANOZ</b> :  <b>RELANS</b> :  <b>RUFFEY SUR SEILLE</b> : Evelyne PETIT, Daniel URBAIN  <b>RYE</b> : Jean-Claude BOISSARD  <b>SAINT LAMAIN</b> : Claude BASSET (<i>ayant reçu procuration de Denis LABRE - Passenans</i>)  <b>SELLIERES</b> : Suzanne CARE-BUISSON  <b>SERGENAUX</b> : Jean BACHELEY  <b>SERGENON</b> : Pascal CERESA (<i>suppléant</i>)  <b>TOULOUSE LE CHATEAU</b> : Marie-Paule PONTHEUX  <b>VERS SOUS SELLIERES</b> :  <b>VILLEVIEUX</b> : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN  <b>VINCENT-FROIDEVILLE</b> : Arlette SAUGET (<i>ayant reçu procuration de Bernard LONJARRET</i>)  <b>VOITEUR</b> : Alain QUICLET</p>
--	---

**TITULAIRE ABSENTS EXCUSES** : Jean-Luc URIET (Arlay), Christine PETITJEAN (Bletterans), Emmanuel MURADORE (Bois de Gand), Christian VUILLAUME (Château-Chalon), Bernard PEYRAUD (Desnes), Gabriel CAMBAZARD (La Chassagne), Daniel BERNARD (La Chaux en Bresse), Philippe ANTOINE (Larnaud), Michel BRUTILLOT (Montain), Denis LABRE (Passenans), Mathilde CYROT-LALUBIN (Sergenenon).

**TITULAIRES ABSENTS NON REPRESENTES** : Christian BRUCHON - Jean-Luc URIET (Arlay), François PERRODIN (Bletterans), Hervé GIMARET (Champrougier), Serge GREVY (Chemenot), Pierre CHANOIS (Chene-Sec), Jean-Noël REBOUILLAT (Cosges), Roger BALLETT – Gilles CAMPY (Domblans), Patrice BONNOT (Francheville), Christian NOIR (Hauteroche), Luc LE (La Charme), René FANDEUX (Le Louverot), Michelle CHATELAIN (Le Villey), Arnaud RICHARD (Les Deux Fays), Didier JOUVENCEAU (Les Repôts), Jean-Paul GERDY (Mantry), Daniel JACQUOT (Recanoz), Robert BAILLY (Relans), Bernard JOLY (Sellières), Jean-Louis BRULEBOIS (Vers-sous-Sellières), Alain PERNOT (Vincent-Froideville), Richard FENIET (Voiteur).

**SECRETARE DE SEANCE** : Marie-Paule PONTHEUX

*Vu les statuts de la Communauté de communes Bresse Haute Seille et notamment sa compétence supplémentaire « Service Public d'Assainissement non Collectif » ;*

*Vu l'arrêté du 21 juin 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kl/j de DB05 ;*

*Vu la délibération n°2018-094 en date du 13 décembre 2018, approuvant l'extension de la compétence supplémentaire « Service Public d'Assainissement Non Collectif » à l'ensemble du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;*

*Vu la délibération n°2019-018 en date du 5 mars 2019 approuvant le nouveau règlement SPANC et fixant sa mise en application au 06 mars 2019 ;*

*Vu la délibération du bureau communautaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 décidant de retenir l'entreprise Husson Assainissement pour l'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif établis sur le territoire ;*

*Considérant le projet de territoire et notamment l'axe 2 « Bresse Haute Seille, un territoire de liens garantissant la cohésion entre les habitants » orientation 3 « garantir l'accès aux services sur l'ensemble du territoire afin de réduire les disparités ;*

*Considérant la volonté de la commission Aménagement du territoire et du conseil communautaire de réorienter le SPANC vers un véritable service à la population, et non un simple outil de contrôle ;*

*Considérant la proposition des tarifs ci-dessous ;*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE les tarifs ci-dessous :

N°des Prix	Désignation des prestations programmées	Unité	Intervention programmée Montant (€ TTC)	Intervention en urgence Montant (€ TTC)	Intervention le samedi Montant (€ TTC)
<b>Vidange : fosse septique, fosse étanche, fosse toutes eaux</b>					
1	0 < volume à vidanger < 1500 litres	Forfait	128 €	224 €	188 €
2	1500 litres < volume à vidanger < 3000 litres	Forfait	140 €	236 €	200 €
3	Volume à vidanger = 3000 litres	Forfait	176 €	260 €	224 €
4	Volume à vidanger = 4000 litres	Forfait	188 €	272 €	236 €
5	Volume à vidanger = 5000 litres	Forfait	200 €	284 €	260 €
6	Volume à vidanger > 5000 litres	Coût du m3 supplémentaire	26.4 €	26.4 €	26.4 €

N° des Prix	Désignation des prestations programmées	Unité	Intervention programmée Montant (€ TTC)	Intervention en urgence Montant (€ TTC)	Intervention le samedi Montant (€ TTC)
<b>Vidange microstation, filtre compact</b>					
7	Volume à vidanger	Forfait au m3	48 € (+ 20 € frais de dossier)	84 € (+ 20 € frais de dossier)	72 € (+ 20 € frais de dossier)
<b>Vidange bac à graisse</b>					
8	Volume à vidanger = 200 litres	Forfait	92 €	116 €	104 €
9	200 < volume à vidanger < 500 litres	Forfait	116 €	164 €	140 €
10	Volume à vidanger > 500 litres	Forfait	140 €	200 €	164 €
<b>Vidange poste de relevage</b>					
11	Vidange poste de relevage	Forfait au m3	116 €	200 €	152 €
<b>Prestations ponctuelles</b>					
12	Dégagement d'un regard de visite non accessible	Forfait	36 €	72 €	60 €
13	Curage des canalisations	Coût au mètre linéaire	0.24 € (+20 € si déplacement spécifique à la prestation)	0.36 € (+20 € si déplacement spécifique à la prestation)	0.24 € (+20 € si déplacement spécifique à la prestation)
14	Passage caméra	Coût au mètre linéaire	1.2 € (+20 € si déplacement spécifique à la prestation)	2.4 € (+20 € si déplacement spécifique à la prestation)	1.8 € (+20 € si déplacement spécifique à la prestation)
15	Déplacement sans intervention	Forfait	48 €	48 €	48 €

- PRENDS NOTE que ces tarifs seront annexés au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- AUTORISE le Président à signer tout document se reportant à ce dossier ;
- CHARGE Monsieur le Président de la bonne application de ces tarifs.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Copie certifiée conforme au registre  
Transmise en préfecture le :  
Exécutoire le :

Le Président,  
Jean Louis MAITRE

